

vous promets, monsieur le président, d'être bref dans tout ce que j'ai à dire cet après-midi.

Je dirai quelques mots du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et de l'étude qu'on en a fait au comité des crédits. Si je le fais, c'est que j'ai pris part aux délibérations du comité alors qu'elles étaient déjà avancées. J'ai été nommé membre du comité alors que l'étude du ministère était déjà à moitié finie. Je n'ai donc pas eu l'avantage à la vérité de participer à l'important débat préliminaire où l'on s'est efforcé d'établir l'efficacité des méthodes employées par le comité dans l'examen des crédits des divers ministères. J'en parle en passant parce que je crois qu'il s'agit d'une importante innovation dans notre procédure parlementaire.

Malheureusement, j'ai rapporté du comité l'impression de n'avoir pas accompli grand-chose qui serait de nature à résoudre les difficultés et à dissiper la mésentente relatives au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le débat prolongé qui a porté sur ce premier point, laisse entendre, je crois, que d'autres députés pensent de même.

A mon avis, le travail du comité des crédits n'a pas donné les résultats que l'on pouvait en attendre, et cela pour trois raisons que je vais indiquer brièvement et clairement. Tout d'abord,—et ce point a été étudié,—le comité s'est senti quelque peu paralysé par la présence du ministre dans un rôle principal. Je sais ce que pense le ministre des fonctions du comité. Il le considère comme un comité plénier en miniature qui étudierait les crédits. Malheureusement, si le précédent s'établit, chaque fois qu'un ministère fera l'objet de critiques du public, on pourra substituer ce comité à une commission importante d'enquête, ce qui aura pour résultat de transformer le comité des crédits en une commission de blanchiment.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, j'hésite fort à interrompre le député de Brandon-Souris, que j'estime beaucoup. Il est plus ancien que moi à la Chambre mais il me semble que le Règlement interdit de soulever au cours de la même session une question qui a déjà fait l'objet d'un débat. La Chambre a déjà décidé si oui ou non le ministre devait faire partie du comité.

M. Dinsdale: Monsieur le président, je me demande si vous allez m'empêcher d'aborder la question de façon générale. Je l'ai déjà dit, il est important d'accorder, en particulier aux députés qui ont fait partie du comité, le droit d'exposer leurs vues à ce sujet. Je ne soutiens pas que le ministre n'eût pas dû faire partie du comité. Je déclare simplement que selon moi l'une des raisons au moins

[M. Dinsdale.]

pour lesquelles le comité n'a pas donné tous les résultats qu'il aurait pu a été la présence du ministre, qui y a joué un rôle dominant. Je n'ai pas cherché à lui nier le droit de faire partie du comité. Venant du Manitoba, il a la cordialité qui caractérise la plupart des gens de cette province et à cet égard il a beaucoup aidé à créer l'atmosphère du comité. A vrai dire, à certains moments, durant les séances, le ministre a si bien su flatter, cajoler et se rendre sympathique qu'il a créé une atmosphère très cordiale.

Le comité s'en est trouvé un peu désarmé et on mesure la facilité avec laquelle le ministre sait se gagner des amis et agir sur l'opinion des gens quand on sait qu'un membre de ce comité, le député de Moose-Jaw-Lake-Centre, homme qui ne manque certes pas de discernement, a dit, à la fin des délibérations, qu'il était parfaitement satisfait de la façon dont les choses s'étaient passées. Malheureusement, au lieu d'examiner consciencieusement les nombreux problèmes que pose l'immigration,—il en a été question ici cet après-midi et vendredi dernier,—le comité a agi un peu à la façon d'une société d'admiration mutuelle.

Cela m'amène à la seconde faiblesse qu'on a pu relever dans le comité. A mon sens, s'il est devenu une société d'admiration mutuelle, c'est qu'il ne pouvait convoquer des témoins ni faire produire des documents autres que ceux du ministère.

L'hon. M. Winters: Je me demande si le député me permettrait d'invoquer le Règlement. Cette question a été débattue et elle a même été mise aux voix. Il est donc nettement irrégulier d'y revenir maintenant. N'êtes-vous pas de mon avis, monsieur le président?

M. le président: J'avais pensé à intervenir précédemment, quand le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a invoqué le Règlement, mais je me suis dit que l'opinant était sur le point de terminer ses observations. Je dirai que les deux rappels au Règlement étaient fondés et je devrai demander au représentant de Brandon-Souris de s'en tenir à des considérations d'ordre général intéressant le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, tout comme nous le faisons d'ordinaire à l'occasion de la mise en délibération du premier crédit d'un ministère. Je sais bien que nous inaugurons une nouvelle façon de procéder, puisque c'est la première fois que le comité des subsides est invité à examiner les crédits d'un ministère qui ont été examinés par un comité parlementaire des crédits.

Mais notre Règlement est établi depuis de nombreuses années et il nous fournit d'or-